4 novembre 2026

Négociation prime carburant groupe Fnac-Darty

PAS DE SIGNATURE BIDON !



1000€

Voici le montant proposé et permit par le gouvernement pour un versement par les entreprises à leurs salarié.es, exceptionnellement jusqu'au 31 décembre 2026.

L'employeur peut prendre en charge tout ou partie des **frais de carburant engagés par le salarié pour ses déplacements entre sa résidence habituelle et son lieu de travail**. Cette prime est exonérée pour l'employeur et pour le salarié. Des conditions sont attachées à son versement et le dispositif a été assoupli au 1er octobre 2026 afin **de permettre à davantage de travailleurs d'en bénéficier.**

Le Groupe FNAC DARTY a ouvert le 27 octobre une négociation d'accord autour du potentiel versement d'une telle prime. Négociation qui s'est refermée hier, mardi 3 novembre, par une signature de plusieurs organisations syndicales mais pas celle de la CGT.

POURQUOI LA CGT REFUSE D'APPOSER SA SIGNATURE À CETTE PROPOSITION ?

La direction du Groupe a introduit les débats en insistant sur le fait que cette proposition n'avait rien à voir avec les mobilisations récentes sur la vie chère en affichant **un mépris assumé des revendications et des alertes que nous portons sur la précarisation accélérée de la grande majorité de nos collègues.**

Elle a construit sa proposition sur un mécanisme lui permettant **d'exclure un très grand nombre d'entre vous** : les salarié.es de la Logistique qui bénéficient déjà d'aide minimes pour les rouleurs, quelques magasins de Fnac CODIREP, l'ensemble de ceux d'entre vous qui bénéficient de la moitié de la prise en charge de leur abonnement aux transports en commun dont la quasi totalité des salarié.es F.D.P.S.

Le dispositif gouvernemental permet pourtant exceptionnellement d'inclure ces mêmes salariés...

La direction a retenu une période de référence allant du 1er mai au 31 octobre 2026 et proratisé le montant du versement à votre temps de présence. Le 1er mai étant la date de lancement de la pose des congés payés d'été, **le chantage à la signature** s'est fait jour. Si signature, les CP pris ne viendraient pas diminuer le montant versé, dans le cas contraire la période choisie unilatéralement permettrait d'amputer encore plus les miettes offertes. **1000€ possibles et des montants de 25 à 50€ proratisés au temps de présence minorés par les RTT, les arrêts maladie et les temps partiels.**

Le budget de 1 million d'euros associé à cet accord viendra alimenter la ligne comptable des frais de personnel et **permettre ainsi des allègements avant imposition du Groupe. Un semblant de coup de pouce à votre pouvoir d'achat** qui non seulement exclu en réalité la majorité des salariés et **qui a pour intérêt pour l'entreprise de réduire ses impôts !**

A LA CGT, NOUS NE SIGNONS PAS DES MESURES OPPORTUNISTES QUI PERMETTENT À D'AUTRES DE DIRE QUE C'EST MIEUX QUE RIEN, À UNE DIRECTION DE COMMUNIQUER SUR L'AIDE QU'ELLE PRÉTEND VOUS APPORTER TOUT EN REFUSANT D'OUVRIR DES NÉGOCIATIONS SUR LE VÉRITABLE SUJET : **NOS SALAIRES QUI NE NOUS PERMETTENT PLUS DE VIVRE DE NOTRE TRAVAIL ET NOUS PRIVE DU RÉEL PARTAGE DE LA RICHESSE QUE NOUS PRODUISONS !**